

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 15 décembre 2023

Délibération CA_20231215_009

Présentation du Rapport Social Unique 2022

VOTE : adopté à l'unanimité

4 membre(s) étant absent(s)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 modifiée de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n°2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 10 décembre 2021 fixant pour la fonction publique territoriale la liste des indicateurs contenus dans la base de données sociales ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 28 novembre 2023 ;

Considérant l'empêchement du président du conseil d'administration et de son premier vice-président ;

DECIDE :

Article unique. Il est pris acte de la présentation du Rapport Social Unique pour l'année 2022, ci-annexé, du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Indre.

ROUSSEAU Pierre